

Commune de BLÂMONT

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 janvier 2026

Présents : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Madjid GAOUDA, Philippe GRASSIEN, Guillaume DIMEY, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR, Pascal TIHA

Absents : Antoine FOMBARON, Emmanuelle GROSJEAN, Sylvia HALVICK, Angélique LEBRUN, Selda OZBEK

Secrétaire de séance : Maurice MAYEUR

– Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

1. Travaux 2026

Considérant les opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) engagées dans le cadre de « Petites Villes de Demain » pour la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont et les communes de Cirey-sur-Vezouze, Badonviller et Blâmont, une convention cadre incluant les partenaires Etat, Région Grand-Est, EPFGE, Banque des Territoires, ANAH, a été signée le 4 juillet 2023 par le Maire de Blâmont, autorisé par délibération n° 2023-38 du 9 juin 2023.

Dans cette convention, qui ouvre des aides au financement jusqu'à 80 %, il est défini pour la commune de Blâmont cinq fiches actions, dont une porte sur la rue Traversière et ses abords, dénommée BLA-3-1.

Pour des raisons pratiques, dépendantes tant des considérations techniques que des schémas de circulation pour conserver un maximum d'accessibilité à l'école, l'opération a été découpée en BLA3-1-a (ASTA : Aménagement et Sécurité rue Traversière - Tranche A, Délibération n° 2024-05 du 24 janvier 2024) et BLA-3-1-b, ASTB, pour la partie entre la rue de Gogney et la rue du 18 novembre.

- Le contenu technique du projet ASTB a été consolidé et validé par la commission communale des travaux le 8 janvier 2026,
- le projet définitif a été arrêté et chiffré par le bureau d'étude Techni-Conseil :

	Chiffrage Techni Conseil HT	Frais HT	Total HT	
BLA-3-1-b	ASTB - Rue Traversière	113 670,79 €	10 801,89 €	124 472,68 €

Le plan de financement du projet « Aménagement et sécurité rue Traversière - Tranche B » (ASTB) est le suivant :

ASTB Aménagement et sécurité rue Traversière - Tranche B

Réf. PVD : BLA-3-1-b

HT			
Dépenses	Estimation travaux (BLA-3-1-b)		113 670,79 €
	Etudes BLA-3-1-b		10 801,89 €
124 472,68 €			
Recettes	DSIL ou DETR	40%	49 789,07 €
	Région	30%	37 341,80 €
	Département	10%	12 447,27 €
99 578,14 €			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- De valider le projet ASTB « Aménagement et sécurité rue Traversière - Tranche B » ;
- De valider le plan de financement proposé ;
- De solliciter les subventions auprès de la Préfecture et des Collectivités territoriales mentionnées dans le plan de financement ;
- De solliciter éventuellement tout autre organisme ou collectivité qui pourraient concourir au financement de ce projet.

2. Réfection Logement

Monsieur le Maire expose le projet de réfection d'un logement communal situé au 2 rue de Gogney.

À cette fin, l'EURL SIMON sise à Petitmont a été contactée. Cette entreprise propose les deux devis suivants :

DEVIS	TOTAL HT	TVA 10%	TOTAL TTC
N° 00717	8883,20 €	888,32 €	9771,52 €
N° 00718	8960,00 €	896,00 €	9856,00 €
TOTAL	17 843,20 €	1784,32 €	19 627,52 €

Après avoir exposé les aspects techniques de chacun de ces devis, Monsieur le Maire propose de retenir les deux devis de l'EURL SIMON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide le projet de réfection de logement communal par l'entreprise EURL SIMON de Petitmont.
- autorise le Maire à signer les devis et à engager les travaux de réfection des logements communaux.

3. Abonnement au réseau de chaleur

La Société ELIPS a fait savoir son intention de développer un réseau de chaleur biomasse par la transmission d'une manifestation d'intérêt spontané le 10 juin 2025.

La Société ELIPS propose l'établissement d'un réseau de chaleur pour un ensemble d'abonnés professionnels (EHPAD, Croix Rouge...) permettant de mobiliser des aides liées aux certificats d'économies d'énergies (CEE). Ce réseau sera opérationnel pour la fin de l'année 2027. La commune pourrait raccorder son propre réseau (se substituant à la chaudière bois hors-service), ainsi que le cinéma (une chaudière gaz actuellement) et la MDS (deux chaudières gaz actuellement) selon un réseau fourni par ELIPS sans frais de raccordement à charge de la commune.

Par délibération n° 2025-25 du 30 juin 2025 la commune a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt, formalisé par un avis d'appel public à concurrence du 7 juillet 2025 sur la plate-forme marchespublics.pro, pour connaître toute autre éventuelle manifestation d'intérêt concorrente portant sur le même objet. L'A.M.I. n'a reçu de réponse que par réitération de la société ELIPS du 4 août 2025..

Par délibération n° 2025-36 du 10 décembre 2025, le conseil a validé un abonnement de principe sous réserve de connaître le tarif proposé à la commune.

La société ELIPS a fait parvenir ses tarifs pour l'année de mise en service, avec un engagement contractuel de 15 ans, et indexation annuelle de ses tarifs telle que présentée lors du conseil du 10 décembre 2025 :

R1 € TTC/MWh	70,33 €	Consommation
R2.2	22,80 €	<i>Fonctionnement du réseau, entretien, impôts</i>
R2.3	15,40 €	<i>Renouvellement des installations</i>
R2.4	35,81 €	<i>Charges financières liées au financement des ouvrages aides déduites</i>
R2 € TTC/kW	74,01 €	par KW de puissance souscrite

Sur la base de puissances souscrites :

Puissance souscrite kW	
Réseau communal	308
MDS 1	12
MDS 2	19
Cinéma	75

Par ailleurs, l'implantation de la chaufferie ELIPS implique le déploiement d'un réseau de canalisations souterraines et chambres associées sur domaine public. La longueur en domaine communal est estimée à environ 1100 mètres et sera déterminée à sa longueur réelle à l'issue des travaux.

Cette occupation oblige la société ELIPS à verser à la commune une Redevance pour Occupation du Domaine Public. Le conseil fixe le montant pour cette RODP de 2 € par mètre linéaire et par an, qui sera réévalué annuellement sur l'index ingénierie avec comme base le mois de mise en service. Cette autorisation d'occupation est consentie pour la durée d'utilisation de l'ouvrage, avec un maximum de 70 ans.

M. le Maire expose le tableau complet des calculs permettant d'estimer l'économie pour la commune avec le raccordement au réseau ELIPS du réseau communal, de la MDS et du cinéma (selon un réseau pour ces deux entités fourni par la société ELIPS sans frais pour la commune).

Après débat,

- Le Conseil se prononce à l'unanimité pour valider la participation de la commune au projet chaufferie de la société ELIPS.

Et le Conseil autorise à l'unanimité le Maire

- à signer l'avenant à la police d'abonnement au réseau de chaleur proposée par ELIPS, pour la validation des prix selon les conditions de l'exposé ci-dessus.

- à signer avec la société ELIPS l'Autorisation d'Occupation du Domaine Public, selon les conditions de l'exposé ci-dessus.

Questions diverses :

Monsieur Samuel NITTING, deuxième adjoint au Maire de Blâmont, a informé le Conseil Municipal qu'un contrôle effectué par la société ANALY-CO le 28 août 2025 concernant la vérification des règles en matière de redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau pour les années 2022 à 2024, diligenté par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, s'est révélé positif et conforme aux objectifs dans ce domaine.

Clôture de la séance à 21h30

**Le Maire,
T. MEURANT**

